



**LOIR-ET-CHER**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°41-2022-02-015

PUBLIÉ LE 17 FÉVRIER 2022

# Sommaire

## **Préfecture / Service interministériel d'animation des politiques publiques (SIAPP)**

41-2022-02-07-00002 - Arrêté préfectoral portant nomination du délégué territorial adjoint de l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT) de Loir-et-Cher (1 page)

Page 3

Préfecture

41-2022-02-07-00002

Arrêté préfectoral portant nomination du  
délégué territorial adjoint de l'Agence nationale  
de la cohésion des territoires (ANCT) de  
Loir-et-Cher



**PRÉFET  
DE LOIR-ET-CHER**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Service interministériel d'animation  
des politiques publiques  
Pôle égalité de chances et des territoires**

**Arrêté N°  
portant nomination du délégué territorial adjoint  
de l'Agence nationale de la cohésion des territoires en Loir-et-Cher**

**Le préfet de Loir-et-Cher,**

**Vu** la loi n° 2019-753 du 22 juillet 2019 portant création d'une agence nationale de la cohésion des territoires ;

**Vu** le décret n° 2019-1190 du 18 novembre 2019 relatif à l'Agence nationale de la cohésion des territoires ;

**Vu** le code général des collectivités territoriales et notamment son article R.1232-9 ;

**Vu** l'instruction de la ministre de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales du 15 mai 2020 relative aux modalités d'intervention de l'Agence nationale de la cohésion des territoires ;

**Vu** le décret du Président de la République du 6 janvier 2021 nommant M. François PESNEAU, préfet de Loir-et-Cher ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture :

**ARRÊTE**

**Article 1<sup>er</sup>** : Est nommé délégué territorial adjoint de l'Agence nationale de la cohésion des territoires en Loir-et-Cher :

- Monsieur Nicolas HAUPTMANN, secrétaire général de la préfecture de Loir-et-Cher.

**Article 2** : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de Loir-et-Cher. Une copie sera adressée à Monsieur le secrétaire général de la préfecture de Loir-et-Cher et à Monsieur le directeur général de l'Agence nationale de la cohésion des territoires.

**Article 3** : Le secrétaire général de la préfecture de Loir-et-Cher est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Blois, le **- 7 FEV. 2022**

  
**François PESNEAU**

1 / 2

Préfecture de Loir-et-Cher - Place de la République - BP 40299 - 41006 BLOIS CEDEX  
Tél. : 02 54 70 41 41 – <http://www.loir-et-cher.gouv.fr> / [pref-courrier@loir-et-cher.gouv.fr](mailto:pref-courrier@loir-et-cher.gouv.fr)